



Municipalité régionale
de comté d'Argenteuil
430, rue Grace
Lachute (Québec)
JBH 1M6

Téléphone : (450) 562-2474
Télécopieur : (450) 562-1911

Courrier électronique :
mrc@argenteuil.qc.ca
Site internet :
www.argenteuil.qc.ca



Brownsburg-Chatham
Gore
Grenville
Grenville-sur-la-Rouge
Harrington
Lachute
Mille-Isles
Saint-André-d'Argenteuil
Wentworth

LAURÉAT

Prix de la MRC
entrepreneuriale
1998
de l'UMRCQ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 11 JUIN
2014, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC
D'ARGENTEUIL, SITUÉE AU 430 RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : messieurs les maires Serge Riendeau, de la ville de
Brownsburg-Chatham, John Saywell, de la municipalité de Grenville-sur-
la-Rouge, Carl Péloquin, de la ville de Lachute, Michel Boyer, de la
municipalité de Mille-Isles, André Jetté, de la municipalité de Saint-André-
d'Argenteuil, Marcel Harvey du canton de Wentworth, ainsi que monsieur
le représentant Alain Giroux, du canton de Gore et madame la
représentante Sarah Dwyer, du canton de Harrington, formant quorum
sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet de la MRC
d'Argenteuil et maire du canton de Gore.

Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également
à la séance.

**14-06-249 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ASSURANCES
DES BIENS, DE RESPONSABILITÉ CIVILE ET D'ERREUR
ET OMISSION DE LA MRC DÉPOSÉE PAR LA
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
2014-2015**

CONSIDÉRANT que lors de la séance régulière du 12 mai 2004, le
conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 04-05-137,
afin d'officialiser l'adhésion de la MRC à titre de membre de la Mutuelle
des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que les polices d'assurances des biens, de
responsabilités civiles et d'erreurs et omissions de la MRC d'Argenteuil
viennent à échéance le 12 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler lesdites polices d'assurances
pour 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la MMQ a fait parvenir à la MRC d'Argenteuil le
renouvellement desdites polices au montant de 47 891 \$, taxes incluses,
pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite majorer le montant de couverture d'assurances des biens de la façon suivante, pour les deux édifices dont elle est propriétaire :

	Protection actuelle Contenu	Protection demandée Contenu
Édifice 430 rue Grace, Lachute	358 216 \$	500 000 \$
Édifice 540, rue Berry, Lachute	173 891 \$	250 000 \$

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite majorer le montant de couverture d'assurances de la protection « Umbrella », pour passer de quatre (4) millions de dollars à cinq (5) millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite obtenir l'option de remplacement valeur à neuf pour les biens ou équipements suivants : Belvédère de la Centrale de Carillon, Passerelle Desjardins, Tour d'observation du Boisé Von Allmen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Carl Péloquin et **RÉSOLU** ce qui suit :

- 1- QUE la MRC d'Argenteuil procède au renouvellement des polices d'assurances des biens, de responsabilité civile et d'erreur et omission auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2014-2015;
- 2- QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Argenteuil soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à l'acceptation de la proposition d'assurances générales de la MRC, pour la période s'échelonnant du 12 juin 2014 au 12 juin 2015;
- 3- QUE cette dépense de 47 891 \$, taxes en sus, soit affectée aux postes budgétaires suivants : 02-130-00-421, 02-610-00-421, 02-150-00-421 (assurances générales);

- 4- QUE la MRC mandate son courtier du Groupe Ultima inc., afin de majorer les valeurs assurées des biens de la MRC de la façon suivante :
- Édifice 430 rue Grace (Contenu) valeur majorée à 500 000 \$
 - Édifice 540 rue Berry (Contenu) valeur majorée à 250 000 \$
- 5- QUE la MRC d'Argenteuil mandate son courtier du Groupe Ultima inc afin de majorer de quatre (4) millions de dollars à cinq (5) millions de dollars la protection « Umbrella »;
- 6- QUE la MRC d'Argenteuil mandate également son courtier du Groupe Ultima inc afin qu'il apporte les modifications requises à la police d'assurance de la MRC, en retirant du « Tableau des biens divers » les biens suivants, pour les inscrire dans la « Tableau des emplacements », ce qui aura pour effet de les couvrir avec l'option de remplacement valeur à neuf : Belvédère de la Centrale de Carillon, Passerelle Desjardins, Tour d'observation du Boisé Von Allmen;
- 7- QUE la MRC assumera les primes relatives à ces majorations ou ajouts, sur réception d'une facture à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Jean-Marie Montpetit, Assurances Jones Ultima inc.

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 27 juin 2014



Marc Carrière
Directeur général et
secrétaire-trésorier

